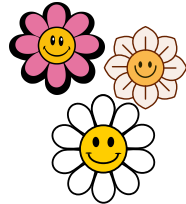


Nom de l'enfant :
Prénom :
Né(e) le : / /
Lieu de naissance de l'enfant :

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Lien de parenté		
Nom / Prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		
Adresse mail		
Profession		
Téléphone pro		
Employeur		
N° Allocataire CAF		
N°Allocataire MSA		
Situation famillal		

Autorisations 2026	Oui	Non
J'ai pris connaissance du règlement intérieur 2026 et m'engage à le respecter		
J'autorise l'équipe de Direction à prendre les mesures d'urgence en cas d'accident impliquant mon enfant (SAMU, Pompier, Hospitalisation).		
J'autorise le responsable de l'accueil à faire pratiquer, en cas d'urgence, sur mon enfant, toutes les interventions chirurgicales que le médecin jugera nécessaire		
J'autorise la Directrice de 1001 loisirs a consulter le CDAP pour y vérifier mon quotient familial		
J'autorise mon enfant à partir seul de la structure après le temps d'activité		
Autorise 1001 loisirs à filmer ou à photographier mon enfant dans le cadre des activités d'animation proposées par l'accueil de loisirs, et que son image puisse être affiché ou figuré dans des documents susceptibles de faire l'objet d'une diffusion publique, à l'exclusion de toute exploitation commerciale et ce, durant l'année.		
Autorise 1001 loisirs à filmer ou à photographier mon enfant dans le cadre des certifications de diplôme professionnelle des animateurs		
Autorise 1001 à effectuer les trajets en minibus ou en voiture encadrés par le personnel de l'Association Sportive d'Attignat, si nécessaire, durant l'année 2026 dans le cadre du club ados.		

J'autorise les personnes suivantes à récupérer mon enfant à l'accueil de loisirs.



Nom / Prénom	Liens	Téléphone

Fait à :

Le : / / 2026

Signature obligatoire des parents, précédée de la mention "Lu et approuvé"

Cette fiche permet de recueillir des informations utiles concernant votre enfant
(arrêté du 20 février 2003 relatif au suivi sanitaire des mineurs en séjour de vacances
ou en accueil de loisirs)

I - L'enfant

Nom :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Lieu de naissance :	
Sexe :	
Poids :	
Taille :	
N° de sécurité social :	
Mon enfant sait nager :	Oui / non

L'enfant porte-t-il :

- Des lunettes ? Oui ☐ Non ☐
- Des lentilles ? Oui ☐ Non ☐
- Un appareil dentaire ? Oui ☐ Non ☐
- Un appareil auditif ? Oui ☐ Non ☐
- Des semelles orthopédiques ? Oui ☐ Non ☐

L'enfant a-t-il des problèmes :

- De comportements ? Oui ☐ Non ☐
- De sommeil ? Oui ☐ Non ☐
- D'énurésie ? Oui ☐ Non ☐

VI - Responsable légal de l'enfant

	Responsable légal 1	Responsable légal 2
Lien de parenté		
Nom / prénom		
Adresse		
Téléphone domicile		
Téléphone portable		

II - Vaccination

Joindre à cette fiche une copie des vaccinations de l'enfant

III - Renseignement médicaux

Disposez-vous de l'aide AEEH ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui, merci de nous fournir un justificatif

L'enfant suit - il un traitement médical ?

Oui ☐ Non ☐

Si oui préciser lequel :

+ Joindre une ordonnance si nécessaire - aucun médicament ne sera donné sans ordonnance.

L'enfant a-t-il des allergies ? Oui ☐ Non ☐

Si oui préciser lesquelles :

Médecin traitant :

- Nom :
- N° de téléphone :
- Adresse :

L'enfant a-t-il un régime alimentaire ? Oui ☐ Non ☐

Si oui préciser lequel :

Autre spécificité alimentaire :

L'enfant a-t-il un PAI ? Oui ☐ Non ☐

Si oui nous le transmettre

V - Personne à contacter en cas d'urgence

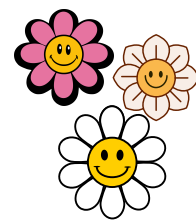
Nom / prénom	Liens	Téléphone

Je soussigné(e)....., responsable légal du mineur, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et m'engage à les réactualiser si nécessaire.

J'autorise le responsable de l'accueil de loisirs à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires selon l'état de santé de ce mineur.

Date :

Signature :



Accueil de loisirs "ASA - Mille et un loisirs"

Règlement intérieur 2026

Géré par le club de l'AS ATTIGNAT et animé par du personnel qualifié, l'Accueil Ados se situe dans des locaux communaux au Château de Salvart 01340 à Attignat. L'Accueil Ados est ouvert aux jeunes entrant en 6ème jusqu'à la troisième. Cette structure bénéficie des aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Les objectifs

L'accueil Jeunes a pour objectif :

- Rendre les jeunes acteurs de leurs loisirs
- Proposer aux jeunes un lien sécurisé pour leur permettre de créer et maintenir du lien social

Les conditions pour bénéficier de ce service

- L'inscription de chaque jeune, valable pour chaque période de vacances définies par l'association, est obligatoire pour constituer un dossier administratif. L'inscription doit être faite lors des permanences définies par l'association et notifiées sur les bulletins d'inscriptions de chaque période de vacances scolaires.
- Le jeune est sous la responsabilité de la structure seulement durant les heures d'activités.
- Les horaires de début et de fin de l'accueil doivent être respectés. Tout retard non motivé ou répété, après l'heure de fermeture affichée, sera surfacturé.
- Le goûter de l'après-midi sera servi par le personnel. Il ne doit pas être fourni par les familles.
- Aucun jeune ne partira de la structure si la personne désignée pour le récupérer n'est pas venue elle-même le chercher (les parents doivent indiquer sur la feuille d'inscription les noms de la personne ou des personnes qui seront autorisées à venir chercher leurs enfants).
- Seuls les jeunes dont les parents auront coché l'autorisation de sortir seul de l'accueil pourront quitter l'accueil sans encadrement.
- Tout changement de situation familiale, en cours d'année, devra être signalé. Il pourra être demandé une pièce d'identité aux personnes venant chercher un enfant.
- Si le jeune rencontre des difficultés hors de l'accueil, les parents s'engagent à en avertir la direction de l'accueil pour une prise en charge adaptée. (Isolement social, maladie chronique, etc.)

Chaque jeune devra apporter dans un sac à son nom :

- Une gourde,
- Une tenue de rechange ou chaussures de rechanges selon activité
- Une casquette
- En dehors des PAI et des ordonnances dûment transmises, aucun médicament ne peut être administré aux enfants. De même, il est formellement interdit de confier des médicaments aux enfants.
- En cas de vol, aucune indemnisation n'est prévue et notre association décline toute responsabilité.

Les horaires de l'accueil Jeunes

Durant les vacances scolaires :

- Horaires définies selon le planning d'animation (club ados)
- Horaires stage multi-activités: 7h30-18h
- Mercredi : 13h30-17h30
- 1er vendredi du mois: 18h-22h

Les tarifs

- Le barème applicable est disponible sur les bulletins d'inscriptions de chaque période d'accueil.
- Tout dépassement de l'horaire de fermeture conduisant à une prolongation du temps de travail du personnel donnera lieu à une pénalité de 3€ par quart d'heure de retard.

- Les règlements seront encaissés avant le début de chaque période de vacances scolaires afin d'éviter tout impayé.

- Espèces,
- Chèques à l'ordre de "AS Attignat",
- Chèques vacances,
- Virement,
- Carte bancaire.

- Pour maladie : un remboursement de 50 % de l'inscription à partir de la deuxième journée concernée pourra être pratiqué uniquement sur présentation d'un justificatif médical.

Le repas reste dû et n'est pas soumis au remboursement.

- Tout impayé entraînera une radiation de l'accueil jeunes. L'enfant ne pourra plus être inscrit jusqu'au règlement complet des sommes dues. L'association mettra en œuvre les moyens nécessaires pour s'acquiescer des sommes dues.
- Les frais de relance seront facturés à la famille en sus des sommes dues.

- Tout impayé entraînera une radiation de l'accueil jeunes. L'enfant ne pourra plus être inscrit jusqu'au règlement complet des sommes dues. L'association mettra en œuvre les moyens nécessaires pour s'acquiescer des sommes dues.
- Les frais de relance seront facturés à la famille en sus des sommes dues.

Fait à :

Le: 

Signature obligatoire des parents,
Précédée de la mention “Lu et Approuvé”